

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le lycée français Louis Pasteur est un établissement français homologué par le Ministère français de l'éducation nationale et conventionné avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Ce règlement intérieur, émanation du règlement intérieur de l'établissement, précise les modalités de fonctionnement de l'école primaire.

Il s'applique à l'ensemble de la communauté éducative : élèves, parents, personnels enseignants et non enseignants.

### ADMISSION ET INSCRIPTION

L'école accueille des enfants de toutes nationalités. Les enfants sont inscrits dans leur classe d'âge :

Ecole maternelle	Petite section (PS)	3 ans
	Moyenne section (MS)	4 ans
	Grande section (GS)	5 ans
Ecole élémentaire	Cours préparatoire (CP)	6 ans
	Cours élémentaire 1 <sup>ère</sup> année (CE1)	7 ans
	Cours élémentaire 2 <sup>ème</sup> année (CE2)	8 ans
	Cours moyen 1 <sup>ère</sup> année (CM1)	9 ans
	Cours moyen 2 <sup>ème</sup> année (CM2)	10 ans

L'admission des élèves non francophones ou issus d'un autre système scolaire peut être précédée d'un test d'entrée destiné à évaluer leur niveau dans leur propre langue.

L'inscription de l'élève ne se fait qu'après fourniture de tous les éléments du dossier administratif et financier.

## RULES OF THE PRIMARY SCHOOL

The French School Louis Pasteur is a French institution approved by the French Ministry of National Education and under agreement with the Agency for French Education Abroad (AEFE).

These rules, being an offshoot of the general rules of the institution, explain the modus operandi of the primary school.

It applies to the entire educational community: students, parents, teachers and non teaching staff.

### ADMISSION AND REGISTRATION

The school receives children of all nationalities. The children are enrolled according to their age group :

Nursery School	Petite section (PS)	3 years old
	Moyenne section (MS)	4 years old
	Grande section (GS)	5 years old
Elementary school	Cours préparatoire (CP)	6 years old
	Cours élémentaire 1 <sup>ère</sup> année (CE1)	7 years old
	Cours élémentaire 2 <sup>ème</sup> année (CE2)	8 years old
	Cours moyen 1 <sup>ère</sup> année (CM1)	9 years old
	Cours moyen 2 <sup>ème</sup> année (CM2)	10 years old

The admission of non- Francophone students or students coming from another school system may be preceded by an entrance test to assess their level in their own language.

The student's registration is done only after providing all the elements of the administrative and financial record.

#### HORAIRES ET ACCES A L'ETABLISSEMENT

7h00 : ouverture des grilles et entrée des élèves dans la cour de l'école. Seuls les parents d'enfants de maternelle sont autorisés à pénétrer dans la cour. Ils ne sont pas autorisés à rester dans la classe ou dans la cour après le début des cours.

7h30 : entrée en classe des élèves et sortie des parents.

7h45 : fermeture des grilles.

12h15 : ouverture des grilles, les parents attendent sous la grande paillette.

12h30 : sortie des classes et entrée des parents de maternelle dans la cour de l'école. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les classes avant la fin des cours. Les élèves doivent veiller à prendre leur cartable, ni eux ni leurs parents ne sont autorisés à retourner dans les classes après 12h30.

13h15 : début des activités périscolaires, de la garderie et de l'étude surveillée. Les parents et les élèves non-inscrits à une activité doivent sortir de la cour. Fermeture des grilles.

#### ABSENCES ET RETARDS

##### ECOLE MATERNELLE

Afin de tirer tous les bénéfices de cet enseignement, il est souhaitable que les enfants fréquentent l'école le plus régulièrement possible. De même, nous engageons les parents à arriver à l'heure, afin que leurs enfants profitent des premières activités, et de ne pas gêner le déroulement de la classe.

##### ECOLE ELEMENTAIRE

La scolarité est obligatoire. Toute absence prévue doit être auparavant signalée par un mot sur le carnet de liaison et un message à la direction ([directeurprimaire@lflp-lagos.com](mailto:directeurprimaire@lflp-lagos.com)). En cas d'absence imprévue, il convient d'envoyer un message à la direction le plus rapidement possible. En cas de retard, les élèves doivent se présenter au secrétariat pour retirer un billet de retard avant d'entrer en classe. Aucun élève ne peut sortir de l'école avant la fin des classes sauf cas exceptionnels ou programmés. Si l'absence est prévue (rendez-vous médical par exemple) l'élève présentera une demande écrite de ses parents. L'adulte qui prendra en charge l'élève passera obligatoirement au secrétariat signer une décharge. Absences et retards gênent le bon déroulement de la classe. L'assiduité est une des conditions de la réussite scolaire. Il est donc demandé aux parents de respecter le calendrier et les horaires scolaires.

#### TIME AND ACCES TO THE SCHOOL

7:00 am: Opening of the gates and entry of students in the school yard. Only parents of Kindergarten children are allowed to enter the courtyard. They are not allowed to stay in the class or in the yard after the start of classes.

7:30 am: entry in class for students and exit of parents.

7:45 am: closing the gates.

12:15 am: opening of the gates. Parents have to wait under the "paillette".

12:30 am: End of the classes. Parents of the Nursery School may enter in the school yard. They are not allowed to enter the class before the end of the class. Students should ensure that they take their school bags; they and their parents are not allowed to return to classes after 12:30.

13:15 am: Start of extracurricular activities, gardery or supervised homework. The parents and students not enrolled in an activity are not allowed to stay in the court. Closing of the gate.

#### ABSENCES AND DELAYS

##### NURSERY SCHOOL

To reap the benefits from this teaching, it is advisable that children attend school as regularly as possible. Similarly, we urge parents to arrive on time, so that their children enjoy the first activities, and to not interfere with the conduct of the class.

##### ELEMENTARY SCHOOL

Elementary education is compulsory. Any absence must be provided upfront by a message reported in the book link and an email to the director ([directeurprimaire@lflp-lagos.com](mailto:directeurprimaire@lflp-lagos.com)). In case of unexpected absence, you should send a message to the director as soon as possible. In case of delay, the student must address to the secretariat to obtain a late slip before going to class. No student must leave the school before the end of classes unless scheduled or under exceptional circumstances. If the absence is planned (medical appointments, for example) the student will present a written request from his parents. The adult who is responsible for the student must go to the Secretariat to sign up a waiver. Absences and delays hamper the smooth running of the class. Attendance is a prerequisite for success in school. Parents are therefore asked to consider the timetable and school schedules.

## HYGIENE ET SECURITE

Les enfants doivent être propres et vêtus correctement. En cas de présence de poux, les parents sont tenus de traiter correctement la chevelure des enfants et d'informer la direction de l'école. Tout enfant qui se blesse, même légèrement, doit en informer un adulte. Un passage à l'infirmerie sera systématiquement signalé aux parents par le biais du carnet de liaison ou par téléphone si nécessaire.

Aucun enfant ne doit se trouver en possession de médicaments. En cas de besoin, un traitement médicamenteux peut être administré par l'infirmière ou le médecin scolaire sur présentation d'une ordonnance.

Il est interdit de manger dans les classes, les couloirs, sur le terrain de sport, sur les tables de ping-pong et dans la salle des droits de l'homme (sauf événements programmés).

Il est interdit d'apporter de la nourriture à distribuer aux autres élèves durant les récréations ou la pause méridienne (gâteaux, pizzas etc). Les élèves ne doivent pas rester dans les classes ou les couloirs pendant les récréations et les activités périscolaires. Il est interdit d'apporter à l'école des objets ou jeux dangereux. L'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les heures scolaires (7h30- 12h30). Si les enfants veulent appeler leurs parents entre 12h30 et 13h15, ils doivent le faire sous la grande paillotte. Le port de bijoux ou d'objets de valeur est fortement déconseillé et l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'utilisation de parapluies est interdite durant les récréations.

## COMMUNICATION FAMILLES-ECOLLES

### RENCONTRES

En dehors des réunions programmées, les parents peuvent demander à rencontrer les enseignants ou la direction en prenant rendez - vous (par le biais du cahier de liaison ou par courriel [directeurprimaire@lflp-lagos.com](mailto:directeurprimaire@lflp-lagos.com)).

### RESULTATS SCOLAIRES

Les parents sont informés régulièrement des résultats scolaires de leurs enfants. Un livret d'évaluation leur est transmis une fois par trimestre pour les élèves de l'école élémentaire, une fois par semestre pour les enfants de l'école maternelle. Le logiciel Pronote est utilisé par l'ensemble des enseignants.

### REPRESENTATION

Les parents peuvent transmettre leurs questions ou demandes aux parents élus au Conseil d'école, qui se réunit une fois par trimestre.

## ACCUEIL ET SURVEILLANCE DES ELEVES

## HEALTH AND SAFETY

Children should be clean and properly dressed. If lice, parents are required to properly treat the hair of their children and inform the management of the school.

If a child is injured, even slightly, he has to tell an adult. A passage in the infirmary will be systematically reported to parents through the book link or by telephone if necessary. No child should be in possession of drugs. If necessary, medication can be administered by the school nurse or doctor, on presenting a prescription.

It is forbidden to eat in the classrooms, hallways, on sports ground, on ping-pong tables and in the "Human Rights" hall (except for scheduled events).

It is forbidden to bring food to share with other pupils during recess or lunch break(cakes, pizzas, etc...)

Students should not remain in classrooms or hallways during the breaks or extra-curricular activities. It is forbidden to bring to school items or dangerous games. The use of mobile phones is strictly prohibited during school hours (7:30 am-12:30 pm). If the children want to call their parents from 12:30 to 1:15pm, they have to use the phone only under the Grant Paillotte. Wearing jewelry or valuables is strongly ill advised and the school accepts no responsibility for loss or theft.

The use of umbrellas is forbidden during recess

## COMMUNICATION WITH THE SCHOOL

### MEETINGS

Out of scheduled meetings, parents can ask to meet with teachers or management after making appointment (through the book link or email to [directeur@lyceefrançaislagos.com](mailto:directeur@lyceefrançaislagos.com))

### SCHOOL RESULTS

Parents are regularly informed of the academic performance of their children. A booklet of assessment is sent to them once per term (elementary school), twice a year (nursery school). The PRONOTE platform is used by all the teachers.

### REPRESENTATION

Parents can send their questions or requests to parents elected to the School Council, which meets once per term.

Les enfants de maternelle sont accueillis dans les classes par les enseignants et les ATSEM. Les enfants de l'école élémentaire sont pris en charge par les enseignants, à 7h30, dans la cour et montent dans les étages avec leur enseignant.

Une répartition des enseignants permet une surveillance de tous les lieux où se trouvent les enfants durant les récréations.

### DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

La communauté éducative, rassemble, à l'école, les élèves et tous ceux qui, dans l'école, participent à l'accomplissement de ses missions. Elle réunit les personnels de l'école, les parents d'élèves, les intervenants extérieurs.

Tous les membres de cette communauté doivent, lors de leur participation à l'action de l'école, respecter le pluralisme des opinions et les principes de laïcité et neutralité, en outre, faire preuve d'une totale discrétion sur toutes les informations individuelles auxquelles ils ont pu avoir accès dans le cadre de l'école.

#### LES ELEVES

**Droits** : les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique ou morale.

**Obligations** : chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par le règlement de la classe. Les élèves doivent, notamment, utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises.

#### LES PARENTS

**Droits** : les parents sont représentés au conseil d'école et associés au fonctionnement de l'école. Des échanges et des réunions régulières doivent être organisés.

**Obligations** : les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école. Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

#### Les personnels enseignants et non enseignants

**Droits** : tous les personnels de l'école ont droit au respect de leur statut et de leur mission par tous les autres membres de la communauté éducative.

**Obligations** : tous les personnels ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité.

Nursery school pupils are received in the classrooms by the teachers and the maternal aids. Elementary school pupils are received by the teachers at 7:30 in the courtyard and walk upstairs with their teachers to their classrooms.

Teachers are strategically positioned so that all areas of the school are being watched during recess.

### RIGHTS AND DUTIES OF THE EDUCATIONAL COMMUNITY

The educational community is composed of the pupils and all those who, at school, share in the fulfillment of its missions. It gathers the school staff, the parents, and outside resources.

All the members of this community must respect diversity of opinions and the principles of secularism and neutrality, when they take part in school life, but also exert the utmost discretion when handling any personal information they might have had access to at school.

#### THE PUPILS

**Rights**: the pupils are entitled to being welcome with warmth and without discrimination. They will be sheltered from any humiliating word or behavior, and respected as they are. They will also be protected against any moral or physical violence.

**Duties**: pupils must not use violence and must respect rules regarding behavior and civility as indicated in the school regulations. They should use language which is appropriate to the nature of the relations within an educational community, respect the rules of hygiene and safety they have been learning.

#### PARENTS:

**Rights**: parents are represented in the school council and associated to the life of the school. Regular exchanges and meetings will be organized.

**Duties**: parents have to guarantee that their children show regular attendance. They must respect and encourage the respect of school hours. In all their relations with the other members of the educational community, they have to show restraint and respect for the staff and their functions.

#### Teaching and non teaching staff

**Rights**: all the school staff are entitled to the same respect for their status and mission by all the members of the school community.

**Duties**:

All the staff must respect the people and their convictions as part of the educational community and show restraint when they speak. They will refrain from any behavior, word or gesture, which would express contempt towards the pupils or their families, or sound discriminatory or likely to hurt someone's feelings.

Les enseignants doivent être à l'écoute des parents et répondre à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaires de leur enfant. Ils doivent être, en toutes occasions, garants du respect des principes fondamentaux de l'éducation et porteurs des valeurs de l'École.

The teachers will pay attention to the parents and provide any information they might need regarding their child's school results and behavior. They have to guarantee at all times that the fundamental principles and values of our school are upheld.

**Règlement adopté en conseil d'école du 15 Octobre 2019.**

**Regulations adopted by the School Council, on October 15th 2019**



